Nations Unies S/2000/907



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2000

Original: français

Lettre datée du 21 septembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans la lettre que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité le 30 décembre 1999 (S/1999/1296), j'informais le Conseil de ma décision de nommer M. Berhanu Dinka mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs avec le rang de Sous-Secrétaire général, décision que le Conseil a approuvée (S/1999/1297).

En sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Dinka a notamment cherché à recueillir les vues des pays de la région au sujet du projet de conférence internationale sur les Grands Lacs; m'a représenté aux réunions et lors des débats organisés dans le cadre du processus de paix d'Arusha sur le Burundi; et a tenté de cerner les dimensions régionales du conflit en République démocratique du Congo, notamment en collaborant étroitement avec mon Représentant spécial dans ce pays.

En ce qui concerne le Burundi, la signature de l'Accord de paix d'Arusha le 28 août 2000 a créé une dynamique en faveur d'un accord global auquel souscrivent toutes les parties. Il serait donc souhaitable que M. Dinka reste associé aux efforts que déploie la communauté internationale pour remédier à la grave situation politique et humanitaire au Burundi ainsi qu'à ses dimensions régionales.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'intention de solliciter la prorogation du mandat de mon Représentant spécial pour la région des Grands Lacs jusqu'à la fin de décembre 2001.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé)* Kofi A. **Annan**

00-65961 (F) 260900 260900